



## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Présents : Michel ARNOULD, Bernard DE MEYER, Éric HENNION, Jean Maurice METAYER, Anne-Marie FAUQUEUX, Sandrine LUBERDA, Maud HAMIEAU, David SILLE, Stéphane DUJARDIN, Roger SALIGOT, Dominique TAISNE.

Arrivée de Pascal FLATRES à partir du point N°6/2016-04/13.

Absents : Françoise BURTIN, Alison GOURDIN, Gérard POHU.

Pouvoir de Françoise BURTIN à Jean Maurice METAYER.

Pouvoir d'Alison GOURDIN à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de Gérard POHU à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Sandrine LUBERDA.

Signature du compte rendu précédent.

ORDRE DU JOUR :

### N° 1/2016-04-13

#### - **Compte de Gestion 2015 (14 voix pour)**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

### N° 2/2016-04-13

#### - **Compte Administratif 2015 (13 voix pour)**

Les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	149 533.29	- 43 875.33
Part affectée à l'investissement 2015	51 166.10	
Résultat de l'exercice 2015	28 269.60	27 690.71
Résultat de clôture	126 636.79	- 16 184.62

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2015.

### N° 3/2016-04-13

#### - **Affectation des résultats (14 voix pour)**

Le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde d'exécution d'investissement : Besoin de financement 16 184.62 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : Besoin de financement 30 525.00 €

Besoin de financement D 001 16 184.62 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 46 709.62 €

Report en fonctionnement R 002 79 927.17 €

#### **N° 4/2016-04-13**

##### **- Vote des taux d'imposition (14 voix pour)**

Le Conseil Municipal reconduits les taux d'imposition pour l'année 2016 des 3 taxes, à savoir :

Taxe d'habitation : 21.17 %,

Taxe foncière bâti : 19.75 %,

Taxe foncière non bâti : 79.40 %.

#### **N° 5/2016-04-13**

##### **- Enveloppe IAT (14 voix pour)**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide, de fixer l'enveloppe maximale de l'IAT 2016 à 10 000 €.

#### **N° 6/2016-04-13**

##### **- Budget Primitif 2016 (15 voix pour)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 :

- section de fonctionnement :

. dépenses : 456 988.17 €

. recettes : 456 988.17 €

- section d'investissement :

. dépenses : 148 683.42 €

. recettes : 148 683.42€

#### **N° 7/2016-04-13**

##### **- Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil (15 voix pour)**

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

•Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,

•Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

•Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 8/2016-04-13**

##### **- FSIC : modification (15 voix pour)**

Une demande de subvention au titre du FSIC a été établie le 8 juillet 2015 et accordée en novembre 2015. Cet accord est valable 3 ans.

Compte tenu qu'une partie des travaux ne sera pas réalisé : l'accès handicapé église, puisqu'une demande de dérogation est en court au niveau de l'Ad'ap, le montant des travaux auquel cette subvention peut être sollicité ne sera pas atteint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise de modifier cette demande en incluant les travaux de l'accès PMR de l'entrée de la Mairie : 2263.40 € HT et de la voirie de la rue du Boulanger : 7880.50 € HT.
- ouvre les crédits nécessaires aux travaux de cette demande,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **N° 9/2016-04-13**

#### **- Participations communales : conditions d'attribution (15 voix pour)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, la condition d'attribution de tous les avantages accordés sur présentation des justificatifs pouvant que les demandeurs sont résidents dans la commune depuis plus d'un an à la date de la demande (remboursement cantine, rentrée scolaire, cadeaux fête des mères, repas 3 X 20 ans, colis de Noël + coquilles, galette des rois...).

Une commission est composée des membres suivants et pour statuer sur les cas litigieux : Eric HENNION, Anne Marie FAUQUEUX, Sandrine LUBERDA, Dominique TAISNE, Roger SALIGOT.



Le Maire,  
Michel ARNOULD.